

Entre 1999 et 2010, le nombre d'allocataires du RMI puis du RSA a augmenté en Ile-de-France

N°4 - Mai 2012

Fin 2010, 336 700 foyers allocataires bénéficient du RSA en Ile-de-France, ce qui représente 677 000 personnes, (5,8 % de la population francilienne). Ce taux varie fortement entre les départements avec un maximum atteint en Seine-Saint-Denis (11,4%). Depuis 10 ans, la croissance du nombre d'allocataires a été marquée là où elle était déjà élevée.

Le 1er juin 2009, le Revenu de Solidarité Active (RSA) est entré en vigueur et a remplacé, en partie, deux minima sociaux, le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et l'Allocation de Parent isolé (API), ainsi que les mécanismes d'intéressement temporaires de ces deux prestations en cas de reprise d'activité et les dispositifs liés aux contrats aidés.

Il a été mis en place afin de favoriser et « d'accompagner » le retour à l'activité professionnelle, et de garantir aux personnes pouvant en bénéficier un revenu minimum dont le montant dépend des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et de la composition de la famille. C'est une allocation qui est versée par les Caisses d'allocations familiales et les Caisses de mutualité sociale agricole.

Il existe trois composantes dans le dispositif RSA (cf. définition), le RSA socle seul, le RSA socle et activité et le RSA activité seul. Les deux premières constituent le RSA socle et correspondent au RMI et à l'API anciennement distribués. Le RSA socle, volet minimum social de la prestation, représente plus de huit allocataires sur dix bénéficiant du RSA. Le RSA activité seul constitue la partie novatrice du dispositif et concerne les travailleurs pauvres, personnes qui disposent de faibles revenus d'activité.

Au 31 décembre 2010, 336 700 allocataires bénéficient du RSA en Ile-de-France : 235 300 (70 %) perçoivent le RSA socle seul, 33 100 (10 %) le RSA socle et activité et 68 300 (20 %) le RSA activité seul (cf. figure 1). La répartition selon les composantes du RSA est relativement inégale au sein des départements de la région. La Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne enregistrent une part plus élevée d'allocataires percevant le Rsa socle seul que les autres départements, respectivement 74 % et 73 %. Cette composante garantit un revenu minimum de subsistance aux personnes n'ayant pas de revenus d'activité. En revanche, les départements des Hauts-de-Seine (23 %), des Yvelines (24 %) et de la Seine-et-Marne (24 %) ont une part plus importante d'allocataires bénéficiant du RSA activité seul (cf. figure 1bis).

Figure 1 : Nombre d'allocataires du RSA selon la composante et selon les départements en décembre 2010

	RSA socle seul	RSA socle et activité	RSA activité seul	RSA total	Part de la population couverte en %
Paris	52 392	8 750	13 771	74 913	5,6
Hauts-de-Seine	23 734	3 526	8 341	35 601	4,4
Seine-St-Denis	57 445	6 260	14 426	78 131	11,4
Val-de-Marne	29 835	3 758	7 404	40 997	6,2
Seine-et-Marne	18 348	2 860	6 622	27 830	4,7
Yvelines	15 703	2 189	5 496	23 388	3,3
Essonne	16 373	2 626	5 568	24 567	4,4
Val-d'Oise	21 468	3 166	6 628	31 262	5,9
Ile-de-France	235 298	33 135	68 256	336 689	5,8
France	1 154 346	197 725	445 641	1 797 712	6,1

Source : Caf, fin décembre 2010.

Lecture : En Ile-de-France, 235 298 personnes soit 70 % des allocataires bénéficiaires du RSA perçoivent la partie socle seul du RSA.

Figure 1 bis : Répartition des allocataires du RSA selon la composante et selon les départements en décembre 2010 (%)

	RSA socle seul	RSA socle et activité	RSA activité seul	RSA total
Paris	69,9	11,7	18,4	100,0
Hauts-de-Seine	66,7	9,9	23,4	100,0
Seine-St-Denis	73,5	8,0	18,5	100,0
Val-de-Marne	72,8	9,2	18,1	100,0
Seine-et-Marne	65,9	10,3	23,8	100,0
Yvelines	67,1	9,4	23,5	100,0
Essonne	66,6	10,7	22,7	100,0
Val-d'Oise	68,7	10,1	21,2	100,0
Ile-de-France	69,9	9,8	20,3	100,0

Source : Caf, fin décembre 2010.

Lecture : En Ile-de-France, parmi les bénéficiaires du RSA 20% perçoivent le RSA activité seul.

« Atlas des Franciliens

Ce bulletin d'information constitue l'une des planches du futur **Atlas des Franciliens**, à paraître en 2012 sous l'égide de l'IAU-IDF. Il est élaboré dans le cadre d'une convention partenariale avec les Caf d'Ile-de-France.»

■ Près de 6% de la population francilienne bénéficie du RSA

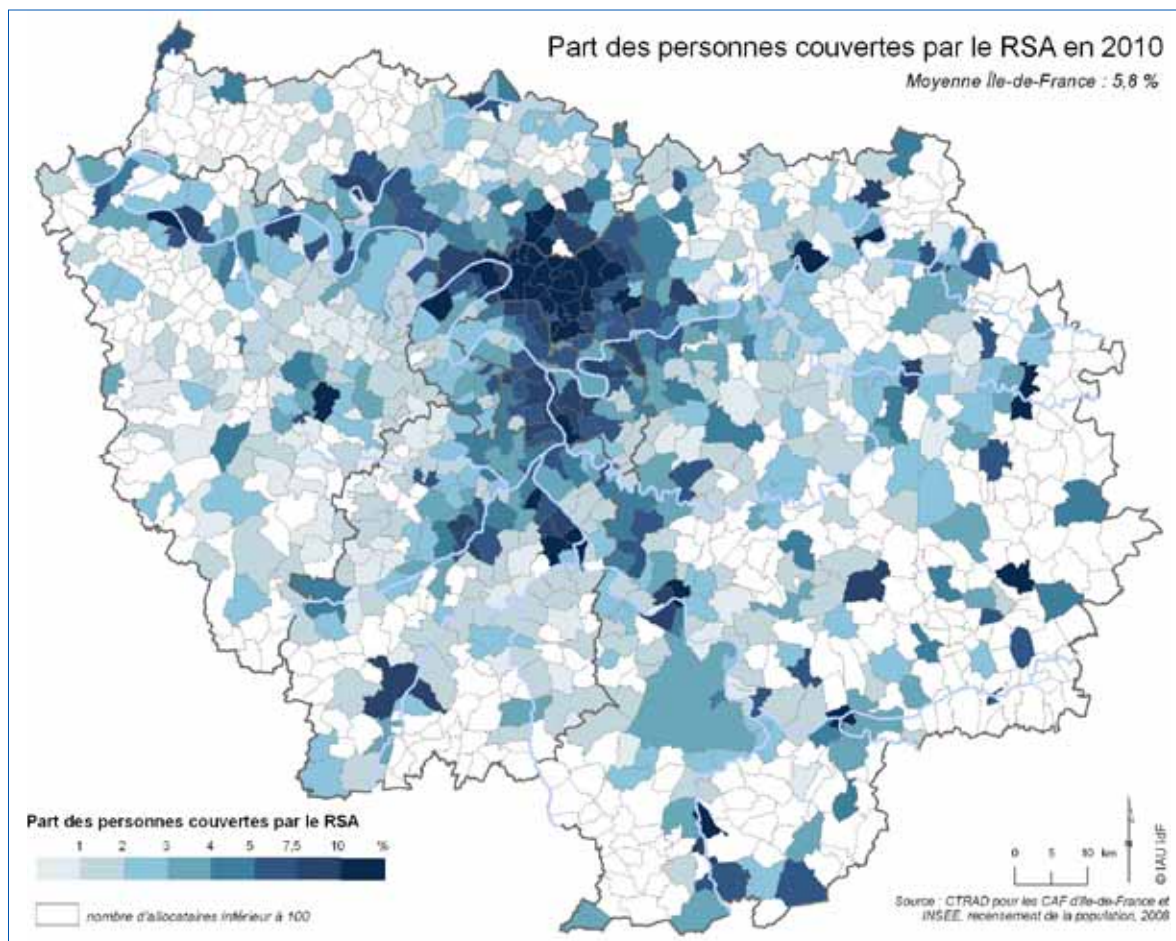
Si on prend en compte l'ensemble des personnes vivant dans les foyers allocataires où au moins une personne touche cette prestation (allocataire, conjoint, enfant(s) à charge de moins de 25 ans), le RSA concerne 677 000 personnes, soit 5,8 % de la population francilienne (6,1 % en France Métropolitaine).

Cette proportion varie fortement selon le département. En Seine-Saint-Denis, 11,4 % de la population est couverte par le RSA, soit deux fois plus qu'en moyenne dans la région. Ce taux dépasse 10 % dans six communes de ce département sur dix en raison de taux d'inactivité et de pauvreté élevés. En 2010, la part de la population de moins de 65 ans de Seine-Saint-Denis à bas revenus est de 26,3 % (1) et le taux de chômage atteint 11 %, trois points de plus que dans la région.

A l'inverse, les Hauts-de-Seine, la Seine-et-Marne,

les Yvelines et l'Essonne enregistrent des taux de couverture faibles, variant de 3,3 à 4,7 %.

A l'échelle communale, les taux de couverture les plus élevés se concentrent en banlieue nord-ouest de Paris (Clichy-Sous-Bois, Bobigny, Aubervilliers, La Courneuve, Saint-Denis, Stains en Seine-Saint-Denis, Sarcelles, Villiers-Le-Bel, Argenteuil dans le Val d'Oise ou encore Gennevilliers et Nanterre dans les Hauts-de-Seine) et dans certaines communes du Val-de-Marne comme Créteil ou Villeneuve-Saint-Georges. Plus éloignées en grande couronne, on trouve Mantes-La-Jolie et Trappes dans les Yvelines, Montereau-Fault-Yonne, Meaux, Melun, Nemours en Seine-et-Marne et Lisses, Grigny, Corbeil-Essonnes et Evry dans l'Essonne.



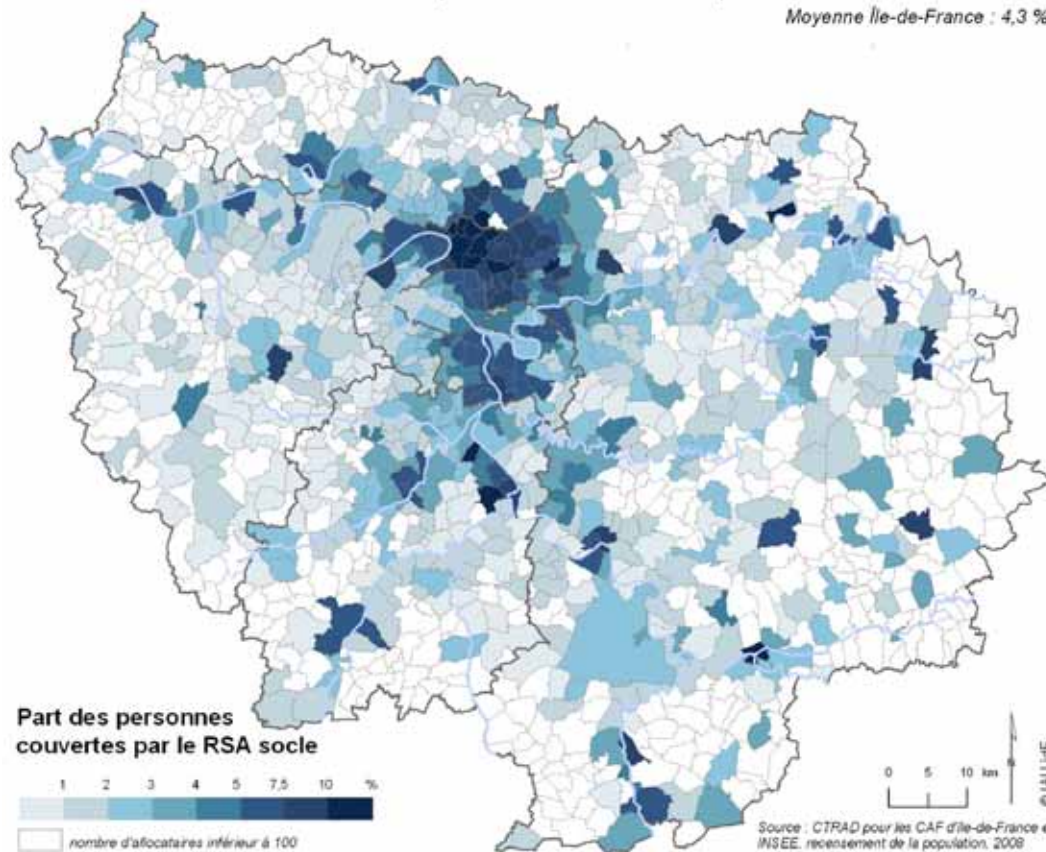
La géographie de la population bénéficiant du RSA socle rejoint sensiblement celle de la population couverte par l'ensemble du dispositif RSA. Le taux de couverture par le RSA socle dépasse 10% dans une commune de Seine-Saint-Denis sur quatre. Il est supérieur à la moyenne régionale (4,3%) dans neuf communes sur dix.

La part des personnes couvertes par le RSA activité seul, est, elle aussi, importante en Seine-Saint-Denis, notamment dans les communes situées à l'ouest (La Courneuve, Villetaneuse, Stains, Saint-Denis...) où les taux dépassent 3,5 % pour une moyenne départementale de 2,6 % et une moyenne régionale de 1,5 %.

(1) La proportion de la population à bas revenus calculée par la Caf est le rapport entre les personnes vivant dans un foyer allocataire à bas revenus et la population de moins de 65 ans estimée à partir du recensement de l'Insee (hors agriculteurs). En 2010, ce seuil est fixé à 956 euros par mois par unité de consommation.

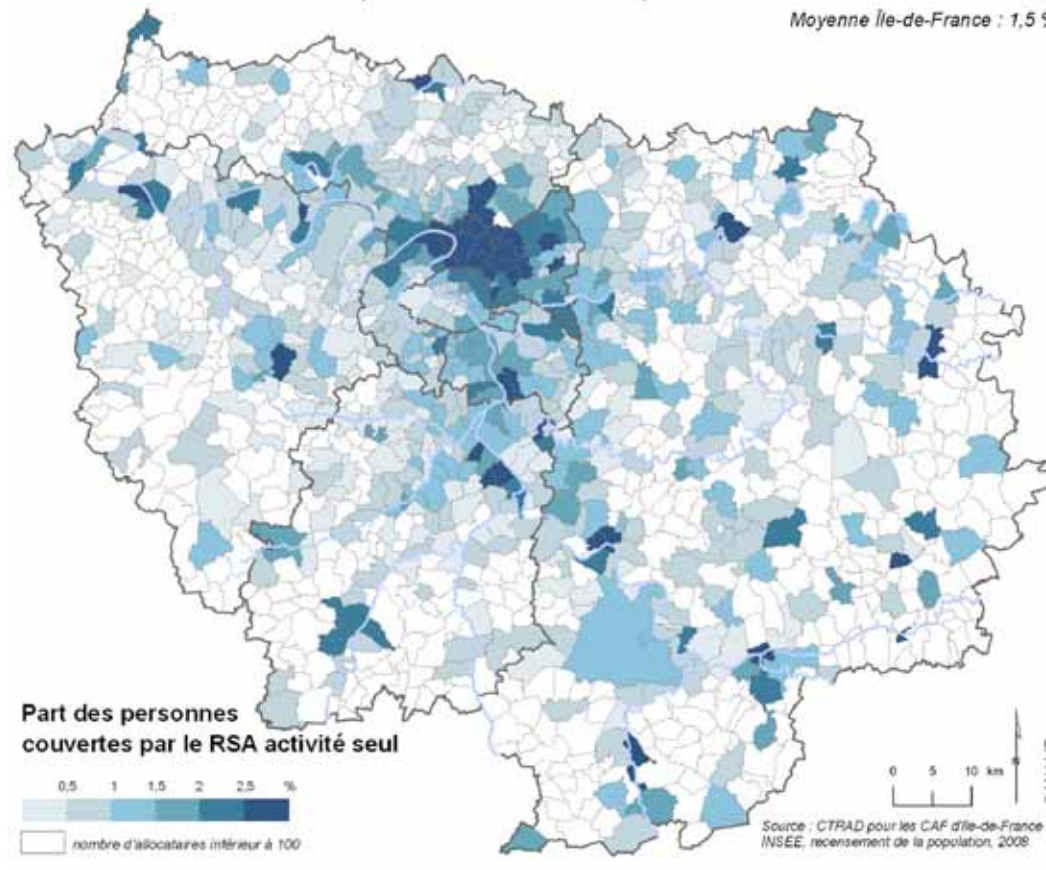
Part des personnes couvertes par le RSA socle en 2010

Moyenne Ile-de-France : 4,3 %



Part des personnes couvertes par le RSA activité seul en 2010

Moyenne Ile-de-France : 1,5 %



■ Un nombre de bénéficiaires du RMI, devenu RSA socle non majoré, en augmentation depuis 10 ans

Le nombre d'allocataires percevant le RMI, devenu RSA socle non majoré (2) en 2009, a eu tendance à augmenter continûment depuis 2001, à l'exception du reflux constaté entre 2006 et 2008. (cf. figure 2 et figure 2 bis)

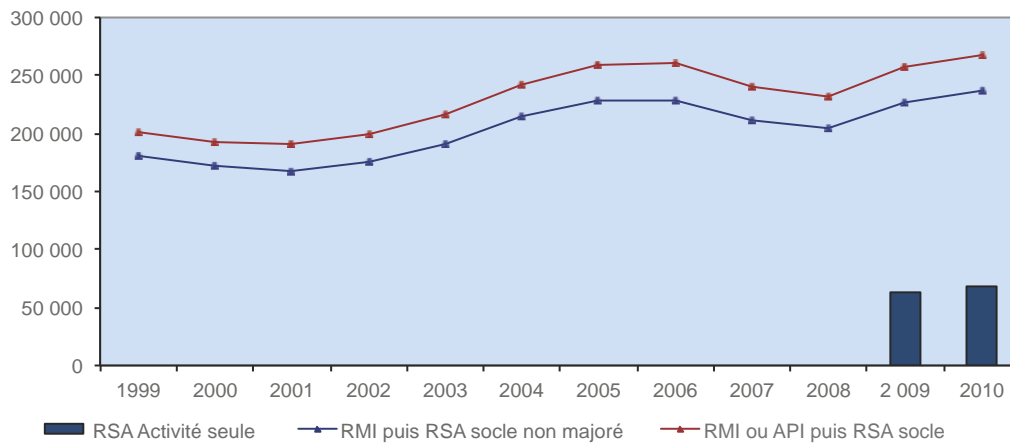
La région compte 90 000 allocataires de plus fin 2010 que fin 2001, soit une hausse de 41 %. Le recul marqué de l'emploi salarié francilien entre 2001 et 2004 s'est accompagné d'une montée du RMI jusqu'en 2006. Le reflux des deux années suivantes tient à la situation de l'emploi plus favorable et aussi à la mise en place du nouveau dispositif d'intéressement à la reprise d'activité.

A partir de 2008, suite à la crise financière, le nombre de bénéficiaires du RSA socle non majoré a augmenté sensiblement, de + 16 % en Ile-de-France. La hausse a été particulièrement forte en grande couronne : + 26 % sur la période 2008-2010.

La réduction de l'activité économique francilienne dès le second semestre 2008 a fortement affecté le marché du travail et a conduit à une augmentation continue des demandeurs d'emploi. Globalement, la part de la population couverte par le RSA socle non majoré est passée de 2,8 % en 1999 à 3,6 % en 2010. L'évolution a été similaire pour le RSA socle majoré (anciennement API).

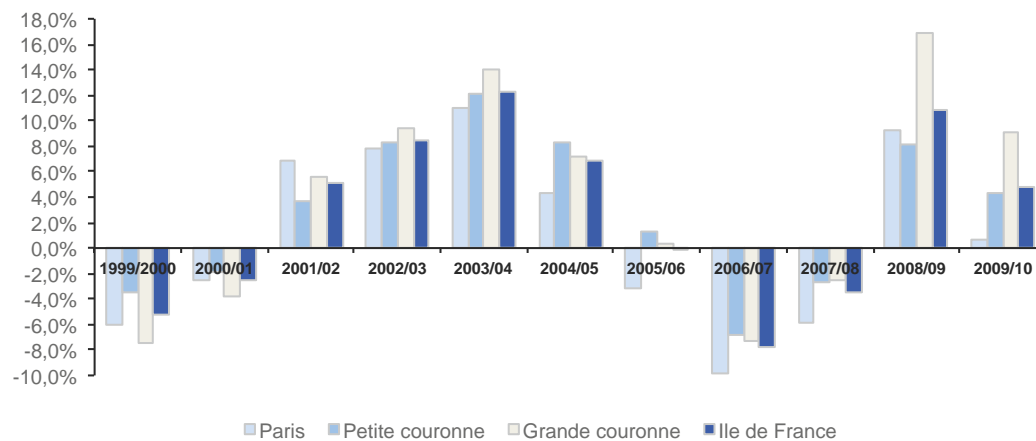
Quant au nombre de bénéficiaires du RSA activité seul, il a augmenté de 10 %, par suite de sa montée en charge depuis sa mise en place en juin 2009.

Figure 2 : Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA



Source : Caf, fin décembre 2010.
Lecture : En Ile-de-France, 236 700 allocataires bénéficient du RSA socle non majoré en décembre 2010

Figure 2 bis : Variation annuelle des bénéficiaires du RMI puis du RSA non majoré à partir de 2009 sur la période 1999-2010



Source : Caf, fin décembre 2010.
Lecture : Entre 2007 et 2008 le nombre de bénéficiaire du RMI a baissé de 5,8% à Paris.

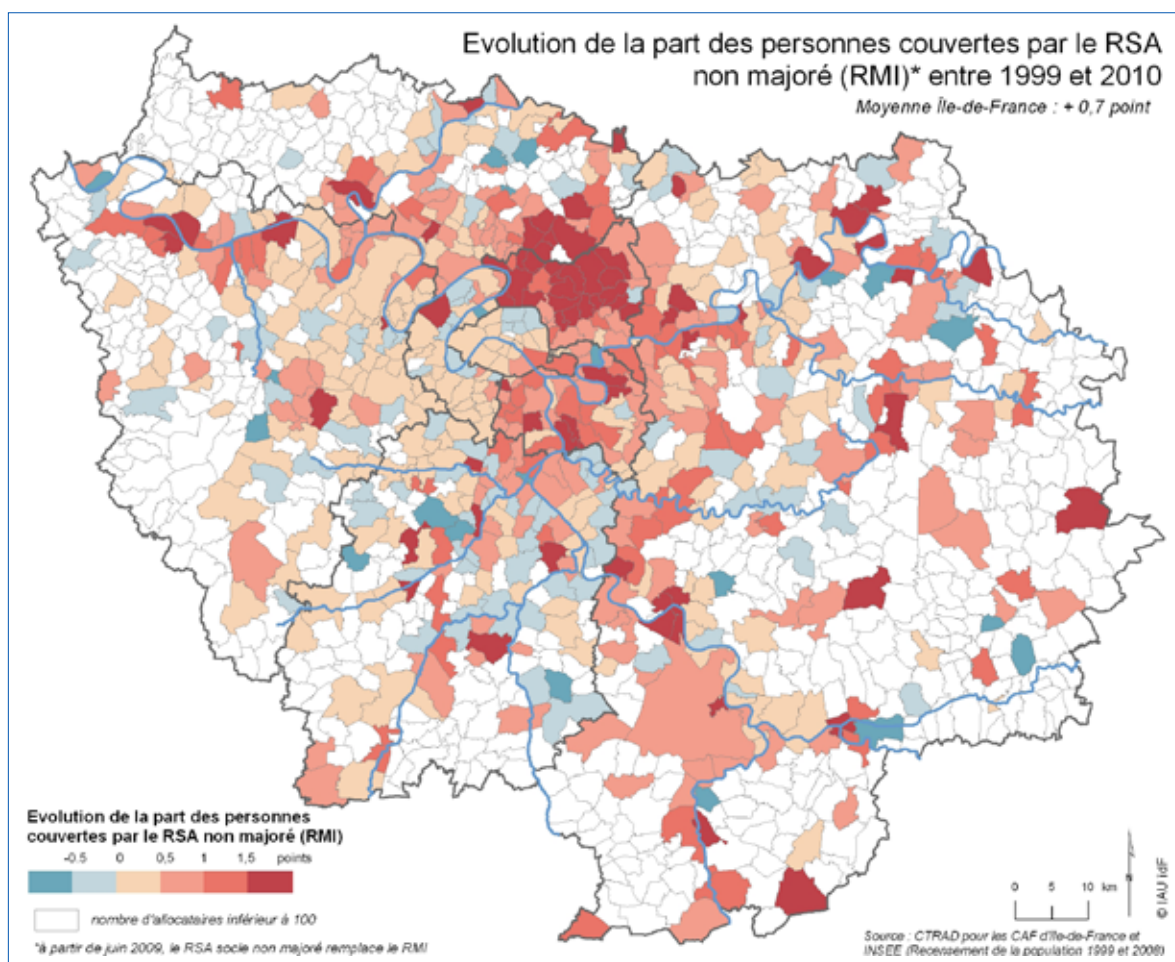
(2) Pour retrouver uniquement le RMI, il faut retirer du RSA socle les bénéficiaires de la majoration isolement (API devenu RSA socle majoré).

■ Les disparités territoriales se sont creusées

Entre 1999 et 2010, la plupart des communes d'Ile-de-France ont connu une hausse de la part des personnes couvertes par le RMI, devenu RSA socle non majoré, et les disparités territoriales se sont nettement accentuées. Ce sont les communes déjà les plus en difficultés où la part de la population couverte par le RMI dépassait nettement la moyenne régionale en 1999 (2,9 %) qui ont enregistré une dégradation de leur situation plus marquée que les autres. La part des personnes couvertes par le RMI a aug-

menté de plus de 1,5 point dans la majorité des communes de Seine-Saint-Denis, dans le sud-est du Val-d'Oise et dans quelques communes de la Seine-et-Marne (Meaux, Melun, Nemours).

A l'inverse, dans la plupart des arrondissements de Paris et des communes des Hauts-de-Seine et des Yvelines, la variation du taux de couverture entre 1999 et 2010 est relativement faible, comprise entre -0,5 à +0,5 point. Ce taux a baissé dans quatre arrondissements de Paris, les 9^e, 10^e, 18^e et 19^e, montrant bien le processus de transformation sociale en cours dans certains quartiers de Paris.



■ Plus de la moitié des bénéficiaires du RSA vivent seuls et sont âgés de moins de 40 ans

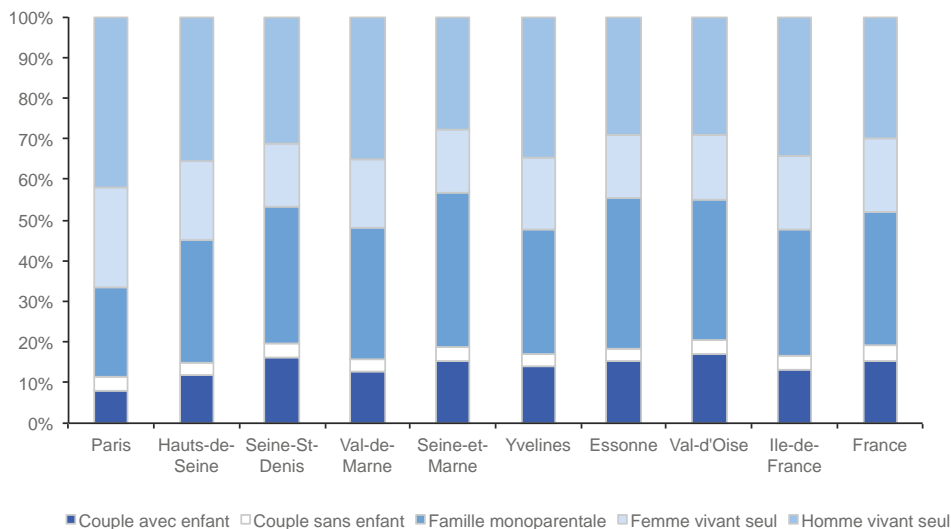
La majorité des allocataires bénéficiaires du RSA sont des personnes seules : en 2010, 53 % d'entre eux vivent seuls (ce sont pour les 2/3 des hommes), 31 % sont des familles monoparentales, 13 % des couples avec enfants et 3 % des couples sans enfants (cf. figure 3).

Cette répartition varie selon les départements en fonction du profil socio-démographique des habitants. Paris se singularise par une forte part de

personnes seules parmi les allocataires du RSA (deux sur trois), et par le peu de couples avec enfants. A l'inverse, les familles sont surreprésentées en Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, dans le Val-d'Oise ou l'Essonne.

Au sein des familles, ce sont les familles monoparentales qui bénéficient le plus souvent du RSA. En 2010, 63% des familles avec enfants bénéficiaires du RSA sont des familles monoparentales alors qu'elles ne représentent que 24% des familles avec enfants de la région (cf. figure 4).

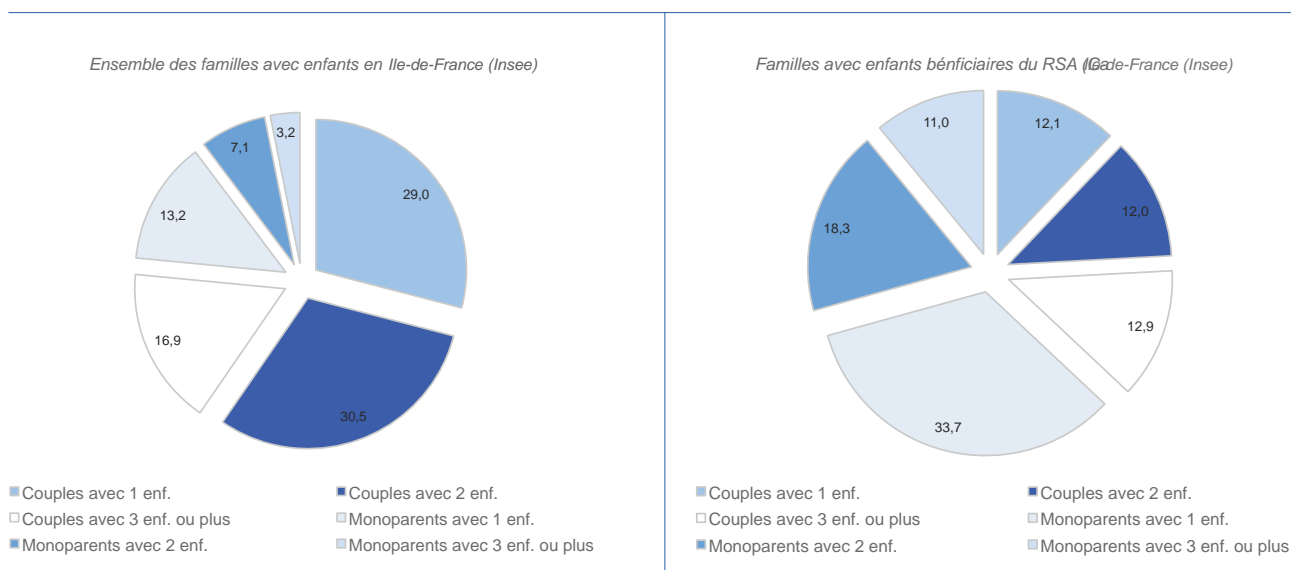
Figure 3 : Répartition des bénéficiaires du RSA selon la structure familiale et selon les départements



Source : Caf, fin décembre 2010.

Lecture : Dans les Yvelines, 35 % des personnes bénéficiant du RSA sont des hommes vivant seuls.

Figure 4 : Répartition des familles avec enfants selon la situation familiale et le nombre d'enfants



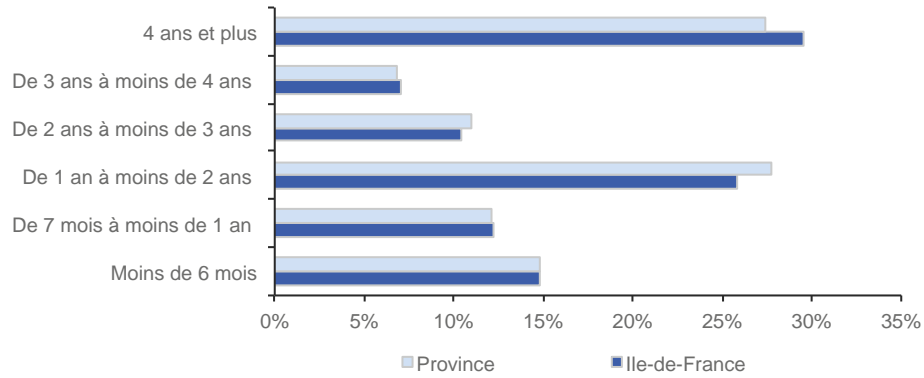
Source : Insee, Recensement de la population 2008, Caf, fin décembre 2010.

Lecture : Les couples ayant 3 enfants ou plus représentent 17 % de l'ensemble des familles en Ile-de-France et 13 % de l'ensemble des familles bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, plus de 50 % des bénéficiaires du RSA sont âgés de moins de 40 ans en Ile-de-France, avec une prédominance des personnes de 30 à 39 ans. Paris accueille peu de jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du RSA. Les jeunes qui s'installent dans la capitale sont pour la plupart étudiants, ne vivent pas en couple et n'ont pas suffisamment travaillé pour remplir les conditions d'éligibilité au RSA jeunes. La proportion de bénéficiaires du RSA ayant plus de 50 ans est, en revanche, beaucoup plus élevée dans la capitale, notamment par rapport à la grande couronne. Près de la moitié d'entre eux appartient à une famille monoparentale.

Parmi les foyers allocataires percevant le RSA au 31 décembre 2010, 72 % sont dans le dispositif depuis plus de 1 an en tenant compte de l'ancienneté dans le RMI et l'API, près d'un foyer sur deux depuis au moins 2 ans et 30 % depuis quatre ans ou plus (cf. figure 5). La Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne se démarquent par des durées d'ancienneté dans le dispositif particulièrement élevées : 1/3 des bénéficiaires du RSA le sont depuis plus de 4 ans, contre 21 % dans les Yvelines (cf. figure 6). En grande couronne, les durées d'ancienneté plus courtes s'expliquent en partie par la plus forte proportion de bénéficiaires du RSA activité seul, nouveau volet de la prestation.

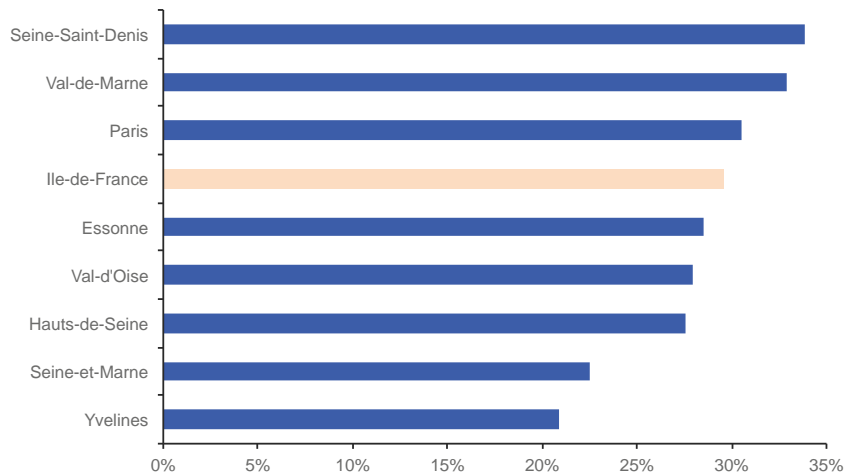
Figure 5 : Ancienneté dans le dispositif RSA



Source : Caf, fin décembre 2010.

Lecture : En Ile-de-France, 15 % des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis moins de 6 mois.

Figure 6 : Part des bénéficiaires du RSA présents dans le dispositif depuis plus de 4 ans selon les départements



Source : Caf, fin décembre 2010.

Lecture : Dans le Val-de-Marne, 33 % des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de 4 ans.

■ Un tiers des bénéficiaires du RSA exerce une activité professionnelle

Au 31 décembre 2010, un tiers des allocataires percevant le RSA exerce un emploi. Ce nombre a augmenté de 9 % entre 2009 et 2010 ; cette évolution s'explique par la montée en charge de la partie novatrice du RSA, le RSA activité seul. Les bénéficiaires du RSA activité seul représentent, en effet, près de 90 % des allocataires du RSA exerçant un emploi. Les emplois occupés sont majoritairement à temps partiel, et les ressources des personnes se retrouvent en deçà du revenu garanti par le RSA. Les taux d'activité des béné-

ficiaires du RSA varient selon les départements et dépendent des situations locales du marché du travail. Ils sont 36 % à travailler en Seine-et-Marne, dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines mais seulement 28 % en Seine-Saint-Denis.

Le montant de la prestation RSA diffère selon la configuration familiale et selon le statut d'activité des foyers allocataires. Au 31 décembre 2010, en Ile-de-France, un allocataire du RSA perçoit en moyenne 378 euros par mois. S'il ne bénéficie que du RSA socle, il touche en moyenne 410 euros et s'il ne bénéficie que du RSA activité seul, 168 euros.

Définition :

■ Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le revenu de solidarité active a été créé par la loi du 1er décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive co-financée par le Département et l'Etat. La part financée par le Département est appelée « RSA socle », la part financée par l'Etat, « RSA activité seul ». Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail.

Le montant du RSA correspond à la différence entre le montant maximal de Rsa (montant forfaitaire + 62% des revenus d'activité du foyer) et les ressources (incluant le forfait d'aide au logement).

Au 1er janvier 2012, le montant forfaitaire est de 475 euros pour une personne seule et de 855 euros pour un couple avec un enfant (cf. figure 7).

On distingue trois catégories d'allocataires :

- Les allocataires du RSA socle seul n'ont pas de revenus d'activité (ou alors sont en période de cumul intégral durant les trois mois de la reprise d'activité).
- Les allocataires du RSA socle et activité ont des revenus d'activité faibles (et leurs ressources-revenus d'activité, autres revenus, et prestations familiales- sont inférieures à un montant forfaitaire intervenant dans le calcul du montant de la prestation et dépendant de la composition du foyer).
- Les allocataires du RSA activité seul ont des revenus d'activité modestes et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire.

Le RSA socle correspond au prolongement du revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'allocation de parent isolé (API).

Au 1er septembre 2010, le dispositif du Rsa a été élargi aux jeunes actifs âgés de 18 à 25 ans sans enfant à charge, sous condition préalable d'activité professionnelle. Les allocataires du Rsa jeunes doivent avoir travaillé pendant l'équivalent de deux années d'activité à temps plein au cours d'une durée de trois ans précédant la demande du Rsa jeune (en cas de période(s) de chômage indemnisé, cette durée peut être prolongée au maximum de six mois).

Le Rsa majoré, qui s'est substitué à l'allocation de parent isolé (Api) à partir de juin 2009, s'adresse aux personnes seules assumant la charge d'un enfant né ou à naître. Le montant forfaitaire est majoré pendant 12 mois continus ou non, dans la limite de 18 mois à compter de la date du fait générateur de l'isolement. La durée de majoration peut être prolongée le cas échéant jusqu'à ce que le plus jeune enfant atteigne ses trois ans.

Les données sur les foyers allocataires du RSA proviennent des fichiers des Cafs d'Ile-de-France.

Figure 7 : Montants forfaitaires selon la situation familiale et le nombre d'enfants au 1er janvier 2012

Nombre d'enfant(s)	Vous vivez seul(e)	Vous vivez en couple
0	475 €	712 €
1	712 €	855 €
2	855 €	997 €
Par enfant en plus	190 €	190 €

Références :

Pentinat B., Roy J., Rageau F., Le marché du travail francilien n'est plus épargné par la crise, Insee Ile-de-France à la page, n°320, juillet 2009.

Isel A., Donné S. et Mathieu F., Les allocataires du RSA fin juin 2011 et leurs trajectoires, novembre 2011, Etudes et résultats, n°782, Drees.

Le Tiec M., Montée en charge du RSA, Dossiers d'études, n°131, août 2010.

Girault O., Travailleurs à bas revenus et bénéficiaires du RSA activité en régions Rhône-Alpes et Auvergne. Une approche comparative des deux catégories en 2009, Politiques sociales et familiales, Synthèses et statistiques, n°104, juin 2011.

Marc C., Thibault F., Les principes du Revenu de Solidarité Active au regard des expériences étrangères, Politiques sociales et familiales, Famille et pauvreté, n°98, décembre 2009.

Cazain S. et Donné S., 2008, Le chômage comme déterminant de l'évolution du nombre d'allocataires du RMI, Recherches et Prévisions, n° 91.

Rapport final du Comité d'évaluation du RSA, décembre 2011.